



EN ROUTE POUR LE



LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

ABROGATION DE LA LRU !

*Par les fédérations
Sud Éducation et
Sud Étudiant*

Alors que tout semblait bien ficelé (table-rondes, négociations tous azimuts, retours en arrière mesurés en mai/juin, vote de la loi dite LRU en août), les étudiant-e-s ont jeté un grain de sable dans le rouleau compresseur LRU.

Une cinquantaine d'universités organisent chaque semaine des AG massives où les étudiant-e-s et les personnels dénoncent la mise en place de la loi sur l'université dite LRU et exigent son abrogation : Toulouse, Rennes, Nantes, Tolbiac, Aix, Grenoble, Caen, Lille, Perpignan... De nombreux lycées entrent aussi dans la danse.

Les Fédérations Sud Éducation et Sud Étudiant appellent les personnels et les étudiant-e-s à s'engager avec détermination dans la lutte pour l'abrogation de la LRU.

En effet, nous estimons que cette loi condamne à terme le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous souhaitons donc réaffirmer la mission de service public que doivent porter les universités et organismes de recherche.

Le fonctionnement des universités n'était pas un modèle de démocratie, cette loi n'arrange

Dispensé de timbrage **PERPIGNAN CTC**

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



SUD éducation 66 - 28 rue Henry Bataille - 66000 Perpignan

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Édito : Abrogation de la LRU ! | 1-2 |
| Les syndicats belges manifestent leur solidarité avec les grévistes français | 3 |
| Les questions idiotes de Sud Éducation 66 | 3 |
| Soutien à David Prévot | 4-5 |
| Bases élèves et la cryptologie : des inquiétudes pour la sécurité | 5 |
| Finlande : le lycée de l'horreur | 6-7 |
| Élections prud'homales | 7 |
| La carte scolaire | 8 |
| L'école, l'armée française et la paix | 9 |
| Quelques nouvelles des COPsy | 10 |

rien. Nous revendiquons la démocratisation du fonctionnement de l'Université pour les personnels et les étudiant-e-s. Nous rappelons aussi les risques de la LRU sur l'accessibilité de l'université à tou-te-s. En effet, l'augmentation des frais d'inscriptions fait partie intégrante de la logique de cette loi. Nous revendiquons donc la suppression des frais d'inscriptions et la gratuité des études supérieures.

Nous exigeons aussi des mesures d'urgence pour l'enseignement supérieur et la recherche :

- la réévaluation des critères de bourse et l'augmentation des aides sociales dans l'attente de la mise en place d'un salaire social pour les étudiant-e-s.
- des créations massives de postes pour l'université et la recherche publique avec maintien du CNRS.
- la dissolution de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) sous contrôle politique, privant les enseignants/chercheurs d'une liberté de pensée et d'initiative.
- la revalorisation globale des carrières, l'abrogation du salaire au mérite et de l'évaluation/notation.
- la titularisation des milliers de précaires

employés par les universités et les organismes de recherche.

Une coordination étudiante s'est tenue le 25 novembre à Lille pour amplifier et structurer la mobilisation dans les universités. Nous engageons les étudiant-e-s et l'ensemble des personnels à participer aux AG de lutte, à porter ces revendications et à se joindre aux mobilisations locales décidées démocratiquement.

Nous souhaitons donc réaffirmer la mission de service public que doivent porter les universités et organismes de recherche.

Dans la continuité de notre appel à la grève et à la mobilisation le 20 novembre avec l'ensemble de la Fonction Publique, nous pensons que seules la jonction des luttes et l'unité la plus large des catégories sociales mobilisées peuvent permettre de mettre en crise la stratégie de Sarkozy, de son gouvernement et du MEDEF. C'est la même politique qui se met en place de la maternelle à l'université, et dans l'ensemble de la fonction publique.

C'est tous ensemble que nous gagnerons !

*Fédération Sud Éducation,
Fédération Sud Étudiant*

INSCRIPTION EN FAC...



LES SYNDICATS BELGES MANIFESTENT LEUR SOLIDARITÉ AVEC LES GRÉVISTES FRANÇAIS

Bruxelles 20/11 (Belga)

Les trois principaux syndicats belges des services publics, francophones et flamands, ont répondu mardi à l'appel de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP), qui représente 8 millions de fonctionnaires et d'agents publics en Europe, pour venir remettre un communiqué ainsi qu'une motion rappelant les motifs de la grève en France à l'ambassadeur en poste en Belgique.

Lancée le jour du vote du budget à l'Assemblée nationale en France, où les services publics sont en grève, cette action symbolique veut souligner la solidarité qui existe entre les syndicats européens pour lutter contre l'érosion progressive de la notion de service public.

Pour les syndicats belges, ce qui se passe actuellement en France n'est que le reflet d'une tendance à l'échelon européen.

"En Belgique également, on réduit les effectifs, on ne remplace plus les collègues. On nous demande de faire plus, plus vite, mieux et avec moins de moyens. Ce n'est pas possible", ont affirmé conjointement la CGSP, la CSC Service Public et la CGSLB. "Cette lutte doit se mener au-delà des frontières de la Belgique, même si les décisions les plus importantes se prennent à Bruxelles par la Commission européenne. Il faut valoriser le service public, pas le démanteler".

Rassemblés sur le boulevard du Régent vers

11h30, une cinquantaine de représentants des services publics belges étaient venus manifester leur solidarité avec leurs collègues français.

Selon Anne-Marie Perret, présidente de la FSESP et membre du syndicat français Force Ouvrière, et Carola Fishbach-Pyttel, la secrétaire générale de la FSESP, ce qui se passe actuellement en France va également se passer ailleurs. "Il y a eu récemment une négociation en Italie entre l'Etat et les services publics, des promesses ont été faites. Mais une fois arrivé au vote du budget, les moyens n'ont pas été mis à disposition. Et c'est sur le point d'arriver au Portugal à présent", a déclaré Mme Fishbach-Pyttel. "Les actions de ces derniers jours ne sont que le début d'un mouvement beaucoup plus large", a ajouté Mme Perret.

Les représentants des trois syndicats belges ont accompagné Mmes Perret et Fishbach-Pyttel à l'intérieur de l'ambassade de France et ont remis un communiqué à M. Pierre Lebovics, ministre-conseiller de l'ambassade de France en Belgique. Ils ont répété les revendications des grévistes français.

Les services de l'ambassade n'ont pas souhaité faire de commentaires sur ces revendications.

MDP/THA



Les questions idiotes de SUD Éducation 66

Prenons au hasard :

- un conducteur de train qui gagne 2500 euros par mois en moyenne sur sa carrière et part à la retraite à 50 ans
- un quidam qui gagne 10 000 euros par mois et qui est censé partir à 60 ans à la retraite.

Si ce quidam décide de vivre avec 2500 euro par mois et place les 7500 autres euro. Qu'il travaille

pendant **10 ans** et ensuite décide de vivre de ses rentes, 2500 euro par mois pendant 30 ans. Avec les intérêts il se paie une confortable retraite complémentaire...

10 ans de travail et hop à la retraite !

Qui est le privilégié ?

Si vous ne trouvez pas, la réponse est sur notre site : <http://www.sudeducation66.org/>

**SOUTIEN A
DAVID PRÉVOT**

Suite à l'occupation d'une annexe du ministère de l'Éducation nationale le 20 avril 2005, David Prévot, enseignant et militant de Sud Éducation, comparaitra au tribunal le lundi 10 décembre avec des lycéens majeurs.

Les mineurs comparaissent le jeudi 22 novembre au tribunal de grande instance de Paris. Les avocats ayant plaidé la nullité de la procédure, le procès des mineurs a été reporté au 26 juin 2008.

Appel à soutenir David Prévot, enseignant poursuivi pour sa présence aux côtés des lycéens en grève contre la Loi Fillon au printemps 2005.

**Procès le 10 décembre
2007 au TGI de Paris**

Pour déconstruire les acquis sociaux et le droit du travail, le gouvernement poursuit sa campagne médiatique de déconsidération du mouvement social et de répression. Parallèlement aux attaques contre le droit de grève (service minimum), la criminalisation des résistances s'accroît, frappant aussi bien ceux qui s'opposent aux expulsions des sans-papiers, que ceux qui tentent de faire entendre leur opposition aux réformes antisociales.

Ainsi David Prévot, enseignant et militant de SUD Éducation, doit comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Paris le lundi 10 décembre. Il est accusé, à tort, d'avoir, le 20 avril 2005, commis volontairement des violences sur des personnes, dont certaines « non identifiées », dépositaires de l'autorité publique (vous avez bien lu : des CRS dont certains non identifiés) dans l'exercice de leurs fonctions.

David risque 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende !

Sa condamnation entraînerait l'interdiction d'exercer une activité professionnelle impliquant un contact habituel avec des mineurs. La réalité est sans commune mesure avec ces accusations et la gravité des peines encourues.

Début 2005, les lycéens se mobilisent contre la Loi Fillon (bourse au mérite, socle commun...). Le mouvement culmine début mars, avec des manifestations considérables partout en France, annonciatrices du mouvement anti-CPE de 2006. L'urgence pour le gouvernement n'est pas d'ouvrir des négociations mais d'enrayer la montée en

Nous affirmons ici que les criminels ne sont pas les manifestants, mais ceux qui déconstruisent méthodiquement les droits sociaux, expulsent sans pitié les sans-papiers et traînent devant les tribunaux ceux qui se mêlent de RÉSISTER.

puissance de ce mouvement. Violences et confusion marquent dès lors les manifestations suivantes, avec une présence policière renforcée : les coups de matraque pleuvent à l'aveugle, ainsi que les arrestations...

Face au danger encouru, SUD Éducation a appelé les enseignants à soutenir les lycéens en lutte et à être présents en première ligne des cortèges, dans le but d'assurer une présence adulte protectrice. David, comme d'autres militants de notre syndicat, s'est interposé chaque fois qu'il l'a pu. Avec le temps et le refus obstiné d'entendre la coordination lycéenne, les modes d'action ont évolué, les occupations de lycées ou d'Inspections Académiques se multiplient.

À Paris, le 20 avril, l'occupation d'une annexe quasi désaffectée du ministère est organisée. Les forces de l'ordre tentent de déloger les deux

MOUVEMENT SOCIAL

cents manifestants, s'introduisant sans ménagement dans l'immeuble. Les lycéens se réfugient sur le toit du bâtiment, David les suit pour tenter d'éviter l'accident. Il est le seul enseignant ayant réussi à être informé à temps de cette action, mais sa présence répond à une consigne de notre organisation syndicale.

À aucun moment David n'a ébauché le moindre geste violent contre un quelconque représentant des forces de l'ordre. Il a été arrêté avec cent soixante-dix des occupants, il risque d'être condamné pour l'exemple. Treize personnes, dont huit mineures, ont été poursuivies et vont comparaître, après deux ans d'instruction, devant

le TGI de Paris, le 22 novembre pour les mineurs, et le 10 décembre pour les majeurs. Les peines encourues par certains pour violences et dégradation de biens publics et privés, au préjudice du Ministère de l'Éducation nationale et du gardien de l'immeuble, sont très lourdes, jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende, plus les dommages et intérêts.

Nous affirmons ici que les criminels ne sont pas les manifestants, mais ceux qui déconstruisent méthodiquement les droits sociaux, expulsent sans pitié les sans-papiers et traînent devant les tribunaux ceux qui se mêlent de RÉSISTER.

Pétition en ligne :

<http://www.sudeducation.org/article1092.html>

BASE ÉLÈVES

BASE ÉLÈVES ET LA CRYPTOLOGIE : DES INQUIÉTUDES POUR LA SÉCURITÉ *Par la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon*

Deux experts de renommée mondiale lancent des mises en garde à propos de la sécurité des systèmes informatiques. Ils ont en effet mis en évidence deux types de "faiblesses", l'une reposant sur l'exploitation de petites erreurs de calcul des microprocesseurs, et l'autre sur le fait que les générateurs de nombres dits "aléatoires" génèrent en réalité des suites de nombres qui ne sont que "pseudo-aléatoires".

Les responsables de *Base élèves* ont-ils pris conscience de la complexité des problèmes de sécurisation ? Toujours est-il qu'après nous avoir asséné de façon péremptoire que « toutes les garanties de sécurité sont prises », les réponses du ministre de l'Éducation nationale à ceux des députés qui s'en inquiétaient se sont faites plus modestes : « un mode de sécurisation des accès comparable à ceux existant dans le secteur bancaire va être mis en place » — une façon de confirmer que le problème n'est pas résolu.

Va-t-on laisser se développer un système qui, à la suite d'une défaillance imprévisible, peut entraîner des atteintes inadmissibles aux libertés individuelles de millions de personnes, à l'image de ce qui vient de se dérouler en Grande-Bretagne ?

Dans sa lettre du 1er mars 2006, la Cnil demandait au ministère de l'Éducation nationale de lui transmettre « le bilan de la phase d'expérimentation » de *Base élèves*. Ce bilan existe-t-il ? a-t-il été transmis à la Cnil ? sera-t-il rendu public de façon à permettre aux premiers intéressés, parents d'élèves et enseignants, d'accéder enfin aux informations qui leur sont dûes ? ■

A lire aussi : Cryptologie, "bug" et "porte dérobée" par Hervé Morin, Le Monde du 21 novembre 2007

FINLANDE : LE LYCÉE DE L'HORREUR

Par Patrice Bégnana

Depuis quelques temps, la Finlande est le nouveau modèle de nos supposés réformateurs. L'argument qui revient est que ce pays est en tête des classements internationaux sur les performances scolaires. On vante cet eldorado scolaire où tous les élèves progressent.

Depuis quelques temps, la Finlande est le nouveau modèle de nos supposés réformateurs. L'argument qui revient est que ce pays est en tête des classements internationaux sur les performances scolaires. On vante cet eldorado scolaire où tous les élèves progressent.

Il n'est pas étonnant que ces derniers jours, Xavier Darcos, notre ministre, ait visité la Finlande. On pouvait entendre sur une radio publique d'information continue, dans un reportage accompagnant sa visite, que la dépense publique d'éducation y était égale à celle de la France. Autrement dit, on peut faire mieux à coût égal. Et puis chaque établissement recrute ses propres enseignants qui ne sont pas des fainéants (le mot n'a pas été prononcé, il était sous-entendu) de fonctionnaires.

Toutefois, avant cette ministérielle visite, le modèle finlandais avait été quelque peu écorné. Le 7 novembre 2007, un jeune homme entrant dans son lycée et dans le plus pur style américain, abattait froidement huit personnes, dont l'infirmière et la proviseure avant de se suicider. Les articles parus dans la presse hexagonale précisaient que c'était un cas isolé. Son discours, sa vidéo sur Youtube annonçant les faits, son isolement témoignaient d'un écart avec ce petit paradis scolaire du Nord. L'acte était celui d'un penseur radical. Dans la novlangue journalistique, radical est devenu un terme infamant.

Comment toutefois l'événement a-t-il été possible ? Tout simplement parce que la Finlande est le troisième pays pour la possession d'armes à feu. Le jeune homme venait d'obtenir un permis

pour l'arme qui lui a servi à commettre son crime.

Selon notre presse, l'acte était isolé. La preuve : la statistique. Depuis 1999, pouvait-on lire dans le *nouvelobs.com*, on ne compte que quatre attaques à l'arme blanche dans les établissements scolaires. En 2002, apprend-on de la même source, un jeune homme avait posé une bombe tuant sept personnes dans un supermarché. Ce n'est rien pour ce pays d'un peu plus de 5 millions d'habitants, concluait l'article. Circulez ! la Finlande reste un modèle malgré

tout pour notre presse.

Et pourtant, 16 morts pour un peu plus de 5 millions d'habitants en cinq ans reviennent à 192 morts pour un pays comme la France. Est-ce rien ?

On pouvait aussi lire en passant dans *le Figaro* qu'en Finlande, certains, à l'occasion de l'événement,

dénonçaient les failles du système scolaire, le manque de moyens alloués pour prévenir ce genre de drame. Manque de moyens ! Voilà une expression habituellement réservée aux syndicalistes passés français mais non aux dynamiques hommes du Nord.

Bref, notre presse a minimisé l'événement comme elle s'enquiert peu des critiques internes à la Finlande. Tout juste un peu d'étonnement que le pays le mieux classé dans les fameux et mystérieux classements internationaux, puisse être la proie d'un type d'événements qu'on imagine plutôt de l'autre côté de l'Atlantique.

Tournons-nous vers la façon dont on rend compte des violences scolaires lorsqu'il s'agit de l'hexagone. La moindre agression dans un établissement des « quartiers » est

« MODÈLE » ÉDUCATIF

immédiatement considérée comme le symptôme de la barbarie, quand elle n'est pas attribuée aux différences culturelles insurmontables dont seraient porteurs les « jeunes-de-banlieues ». Si pour les victimes, aucune agression n'est anodine, pourquoi tant de démesure dans le commentaire ?

Que n'avait-on entendu chez nos intellectuels néoconservateurs durant les violences urbaines de novembre 2005 ! Des hordes incultes semblaient surgir des catacombes urbaines pour détruire la civilisation. Que n'entend-on aujourd'hui encore à la moindre émotion populaire !

Les comparaisons avec les systèmes scolaires

étrangers sont loin d'être sans intérêt. Mais elles exigent qu'on les replace dans leur contexte et surtout qu'on ne les utilise pas uniquement pour stigmatiser tout ce qui, ici, ne semble pas marcher.

En Finlande justement, dès qu'un élève est en difficulté, des cours de remédiation ou de soutien lui sont immédiatement donnés jusqu'à ce que la difficulté soit résolue. Voilà une idée qui est loin d'être mauvaise. Ce n'est pas celle qui est mise en avant par la presse.

Imaginons par impossible qu'il faille choisir entre la libéralisation de la vente d'armes ou l'augmentation des impôts pour financer le soutien scolaire. Que choisiraient nos libéraux ?

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Pour les élections prud'homales, toutes les personnes employées par l'Education Nationale en contrat de droit privé auront le droit de voter et seront éligibles (voir lien en fin d'article). Or, c'est à l'employeur de les inscrire en mairie sur les listes électorales. Aussi faut-il vérifier auprès des chefs d'établissement qui gèrent ces personnes, notamment les Emplois Vie Scolaire des écoles primaires, qu'ils ont bien en tête de le faire et qu'ils l'ont bien fait avant le mois de mars. La question doit être posée dans tous les conseils d'administrations qui auront lieu d'ici-là de manière à laisser une trace. Cela s'applique, bien entendu, aussi aux contractuels de droit privé exerçant dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Nous demandons à chacun de faire la démarche auprès de son administration (collège, lycée, fac) et de s'assurer que leur droit de vote ne sera pas bafoué. Nous craignons des oublis, ce genre de démarche ne faisant pas partie de la

culture Education Nationale, les dernières élections datant de 2002, temps où les contrats de droit privés n'étaient pas encore monnaie courante...

Plus de renseignements : <http://www.solidaires.org/> rubrique Prud'hommes 2008 ».

Michel Benkemoun



LA CARTE SCOLAIRE**Par Patrice Bégnana**

La suppression annoncée de la carte scolaire par le nouveau gouvernement exige incontestablement une riposte. Mais laquelle ? Faut-il défendre la carte scolaire telle qu'elle existe ou bien défendre une autre carte scolaire ?

L'actuelle repose sur un découpage purement géographique qui conduit, de l'école primaire jusqu'au lycée, à répartir les élèves selon leur quartier d'origine. Elle n'a pas vocation à assurer la mixité sociale. Il faudrait qu'elle existât dans la distribution urbaine.

La réputation des établissements a depuis longtemps conduit à des tactiques, de la part des parents « informés », parmi lesquels les enseignants sont loin d'être les derniers, de contournement de la carte scolaire. On peut s'installer dans le bon secteur scolaire. Dans certaines grandes villes, c'est un élément du coût du logement. Le choix des options discriminantes est un autre moyen. Aussi le phénomène de relégation scolaire est-il bien réel.

Et c'est sur cette base que le gouvernement, visant à rompre avec l'inégalitarisme de fait, argumente pour rejeter toute idée de carte scolaire. Défendre la carte scolaire telle qu'elle existe comme étant un moindre mal, c'est purement et simplement accepter que l'opacité et la discrimination sociale qui gangrènent l'école perdurent. Car, l'actuelle carte scolaire repose, non sur le mérite, mais sur les affinités sociales (quand elles ne sont pas ethniques).

Il n'en reste pas moins vrai que la pure et simple concurrence ne conduit qu'à cette pseudo égalité des chances qui est la tarte à la crème des libéraux (néo, ultras, sociaux ou autres). Qu'on veuille une concurrence dure comme l'actuel gouvernement ou un assouplissement de la carte scolaire pour que les meilleurs élèves puissent choisir leur établissement comme certains l'ont proposé, revient à faire de la concurrence entre établissements la règle. C'est purement et simplement introduire le marché dans l'éducation. C'est surtout accentuer les inégalités

en donnant quelques lots de consolation aux quelques enfants de milieux défavorisés qui ressortiront vivants de la jungle scolaire. C'est accepter que le plus grand nombre des enfants voit leur avenir balisé par les minima sociaux ou les conduites déviantes.

C'est donc une carte scolaire autrement conçue qu'il faut défendre. D'une part, le critère géographique ne doit plus être le seul : il doit être complété par un critère plus important, à savoir la composition sociale de l'établissement. Si les actuelles classifications des Catégories Socioprofessionnelles (C.S.P.) sont parfois bien élastiques, elles ont le mérite de permettre cette répartition. D'autre part, la répartition des options doit disparaître au profit de leur présence dans le plus grand nombre d'établissements possibles. À défaut, on peut très bien concevoir que les options rares soient systématiquement proposées dans les établissements « difficiles » pour qu'elles restent des options. Enfin, la répartition des moyens en vue de faire accéder à un meilleur niveau les élèves les plus faibles entre les établissements et à l'intérieur de ceux-ci doit nécessairement accompagner cette carte scolaire. Autrement dit, il faut que ceux qui ont moins aient plus pour permettre, non pas l'égalité des chances, mais l'égalité réelle.

La disparition de la vieille carte scolaire, fausement sociale, hypocrite et discriminatoire a le mérite de permettre de poser sérieusement le problème de la finalité de l'école. Doit-elle être une machine de reproduction sociale – et les libéraux comme leurs adversaires bien pensants sont d'accord sur ce point – ou bien doit-elle être un des leviers de l'émancipation sociale de tous les enfants ? ■

L'ÉCOLE, L'ARMÉE FRANÇAISE ET LA PAIX...

Par Marc Anglaret

En novembre dernier, les directeurs d'écoles primaires de toute la France ont été incités par leur hiérarchie, après accord de notre ministre Xavier Darcos, à participer à une action organisée par une association de militaires, « Solidarité-Défense », présidée par l'Amiral Lanxade⁽¹⁾. Cette action avait pour but de faire faire aux enfants des dessins qui seront envoyés aux « 13 000 militaires français actuellement engagés dans le monde pour la restauration ou le maintien de la paix », selon la formule de l'Inspection Académique des Pyrénées-Orientales. Sud Éducation 66 proteste vigoureusement contre cette tentative d'instrumentalisation des élèves des écoles primaires, et par là de l'institution scolaire elle-même.

Nous opposons deux arguments principaux à cette « action » : le premier relève de l'idée que nous nous faisons de la nécessaire neutralité idéologique de l'école, notamment de l'école primaire ; le second concerne plus précisément l'action de l'armée française à l'étranger.

1) Il n'est évidemment pas anodin que cette action ait été proposée aux élèves d'école primaire uniquement, et non à ceux des collèges et lycées : ces derniers sont davantage susceptibles d'être réticents, sinon franchement opposés à l'idée apporter un soutien, fut-il sous forme de dessins, à l'armée. Si l'association « Solidarité-Défense » n'a pas pris le risque de susciter de la part des collégiens et lycéens des réactions hostiles, n'est-ce pas parce qu'elle sait que son projet est sujet à controverse ?

Un enfant de moins de douze ans n'a pas, et c'est bien normal, la maturité ni les connaissances nécessaires pour savoir ce qu'il doit penser des militaires en général et des militaires français en particulier. Si son instituteur demande à un enfant d'école primaire de faire un dessin pour un militaire, il le fera, quitte éventuellement à le regretter des années plus tard... Sur ce point, il nous semble important de nous opposer à toute instrumentalisation « idéologique » des enfants, pour quelque cause que ce soit, ou du moins pour toute cause dont on peut supposer qu'elle pourrait ne pas être celle des adultes qu'ils seront. Un enfant de l'école primaire n'est manifestement pas plus en mesure de comprendre réellement tous les aspects du

militarisme explicite de l'action que nous dénonçons ici que ceux d'un antimilitarisme même animé des meilleures intentions.

2) Il se trouve par ailleurs que l'armée française peut légitimement être l'objet de certaines interrogations au sujet de sa vocation pacificatrice. Peut-on vraiment dire, comme l'écrit l'Inspection Académique des Pyrénées-Orientales, que les « 13 000 militaires français actuellement engagés dans le monde » le sont « pour la restauration ou le maintien de la paix » ? Un exemple d'actualité au moins permet d'en douter : celui du soutien de l'armée française au gouvernement tchadien, qui n'est pas précisément réputé pour son caractère démocratique ni son respect des droits de l'homme. En 2006, l'aviation française a reconnu elle-même avoir tiré, à la demande du président dictateur Idriss Déby, sur des positions contrôlées par des rebelles au régime.

Précisons enfin que dans sa fiche explicative, l'association « Solidarité-Défense » précise que le but de l'opération est d'« offrir aux soldats en OPEX [*opération extérieure*], loin de leur famille, à l'occasion de Noël et Jour de l'An un dessin exprimant **la paix et l'amour, la joie** »... Cynisme ou candeur ? ■

(1) L'Amiral Lanxade a notamment été le chef d'état-major particulier du président Mitterrand durant le génocide rwandais.

QUELQUES NOUVELLES DES COPsy...

Par Marie-Laure Gayerie

Le dernier rapport en date concernant les COPsy nous vient de M. Reiss, député UMP du Bas-Rhin, et se décline en quatre propositions :

- 1) suppression du titre de psychologue avec un recrutement élargi à toutes les licences (actuellement seule la licence de psychologie permet de se présenter au concours),
- 2) suppression de la formation actuelle de deux ans en une période probatoire d'un an, à l'issue de laquelle le conseiller se retrouve affecté dans un lycée ou collège, sous l'autorité du chef d'établissement (et non plus du directeur de CIO),
- 3) la mission principale des conseillers doit être centrée sur le monde économique, les entreprises, les formations et leurs possibilités d'insertion professionnelle,
- 4) la diminution de moitié du nombre de CIO, avec restructuration des services et finalement régionalisation des CIO restant.

Ces différentes propositions, si elles peuvent paraître anodines, sont pourtant remarquable à plus d'un titre.

Tout d'abord quant à la place de la psychologie dans le système scolaire : en enlevant le P de psychologue aux futurs conseillers d'orientation, c'est non seulement la présence de psychologue dans le second degré qui est visée, mais c'est aussi une fois de plus la négation des processus psychologiques à l'œuvre dans le processus de choix d'orientation.

En limitant la fonction de conseiller à celle d'un spécialiste des milieux économiques (ce qu'il est cependant par ailleurs), c'est laisser croire aux élèves et à leurs familles qu'en s'informant mieux ils ne connaîtront pas de problèmes d'insertion, donc de chômage. C'est aussi laisser croire que le monde du travail est totalement maîtrisable et donc facilement

prévisible, ce que contredisent totalement non seulement toutes les études du CEREQ (Centre d'Etude et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications), mais aussi les déclarations des chefs d'entreprises qui se disent incapables de faire des pronostics de recrutement à plus de 5 ans.

Mais c'est aussi nier les capacités d'innovation et de création des individus en tant que sujet.

Mais toutes ces brillantes idées ne peuvent vraiment se comprendre qu'à la lumière du nombre de recrutement de COPsy (qui ne cesse de diminuer), et de l'élargissement des missions des enseignants (qui ne cessent d'augmenter !)

Dans le même temps, diminuer le nombre de CIO revient à détruire le « grand service public d'orientation » existant tout en nous expliquant qu'il est urgent d'en créer un.

Détruire la profession de COPsy en l'amputant d'une partie de ses missions, en réduisant tout à la fois la qualité et la durée de sa formation, tout en déclarant que n'importe quel autre agent de la fonction publique peut remplir ces nouvelles missions, c'est faire la part belle aux cabinets privés qui ne cessent de se développer alors qu'aucune obligation de formation n'existe en ce qui concerne le personnel de ces « officines ».

Derrière toutes ces déclarations, ces soi-disant volontés de rationalisation, d'efficacité, d'amélioration du service public, le seul véritable objectif qui semble crédible est bien celui de la disparition des fonctionnaires d'État.

Mais est-il encore besoin de le mentionner ? ■

éducation
Sud66

28, rue Henry Bataille
66000 PERPIGNAN

tél : 04.68.52.57.57
ou 06.84.89.01.17

fax : 04.68.52.54.54

e-mail :

sudeducation.66@laposte.net

site web

départemental :

www.sudeducation66.org

Site web

national :

www.sudeducation.org

Permanences :

Mardi, jeudi et vendredi

**L'Équipe Syndicale
de SUD Éducation 66 :**

- Francis Maury (déch. 6h)
- Nicolas Lambert (6 h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Ariane Augé
- Nicolas Pierre
- Benjamin Garcia
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo

*En route pour le Sud 66
Trimestriel*

N°16 - Décembre 2007 /
Janvier / Février 2008

N° de CPPAP : 0908 S 06756

N° ISSN en cours

Directeur de publication :

Benjamin Garcia

Journal imprimé par

SUD Education 66

28 rue Henry Bataille
66000 Perpignan